

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 23 janvier 2023

Le Conseil Municipal de la commune de Ginestas, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Georges COMBES.

Présents : COMBES Georges, LEDOYEN Anne-Sophie, BLANC Eric, GREGOIRE Annick, Alain CECCHINATO, AGUAS Marie Line, TROCHON Marjolaine, CRESSEND Laurent, HAMMOUDI Bilal, PRIOLEAU Karine, CARDONA Delphine, VIGNON Lucie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : RANDRIAMANALINA Nalson, ROCHETTE Justin, MARTINEZ Christine

Procurations : RANDRIAMANALINA Nalson donne procuration à Anne-Sophie LEDOYEN, Christine MARTINEZ donne procuration à Delphine CARDONA,

Secrétaire : TROCHON Marjolaine

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est de 26 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose de créer deux emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : accueil et assistance des citoyens et des usagers du service public par téléphone et en présentiel dans la structure France Services de Ginestas
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC

et de l'autoriser à intervenir à la signature de la convention et des contrats de travail à durée déterminée avec les personnes qui seront recrutées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DECIDE** de créer deux postes dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu des postes : accueil et assistance des citoyens et des usagers du service public par téléphone et en présentiel dans la structure France Services de Ginestas
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 26 heures
- Rémunération : SMIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Ginestas le 23 janvier 2023
Georges COMBES
Maire

Département
de l'AUDE

Arrondissement
de NARBONNE

Domaine :
Personnel communal

Objet :
Création de deux
postes France
Services dans le cadre
du dispositif PEC

Nbre de conseillers

- en exercice	15
- présents	14
- votants	12
- absents	3
- exclus	0

Convocation en date
du : 17 janvier 2023

Affichage en date
du : 24 janvier 2023

Publication de la
présente en date
du : 24 janvier 2023

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION
SOUS-PREFECTURE
DE NARBONNE LE :
26 janvier 2023

PAR PUBLICATION
LE :

Envoyé en préfecture le 30/01/2023

Reçu en préfecture le 30/01/2023

Publié le



ID : 011-211101647-20230123-D2023010005-DE